Image not found or type unknown

Cour d'appel : audience de fixation

Par **Gilless**, le **14/02/2015** à **15:05**

Bonjour à Tous

J'aimerais tout d'abord savoir si en Appel le Ministère Public est représenté par la même personne que celle lors de la première audience ? Il s'agit d'un appel général (pénal & civil) en correctionnelle (ayant engendré un appel incident du Parquet).

Ensuite pourriez-vous svp m'expliquer brièvement ce qu'est une audience de fixation ? En fait je ne vois pas où est l'intérêt de cette audience ?

Merci d'avance pour toutes vos précisions.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés